

SCCV VILLAS BIANCA
1 avenue Nocart
83400 HYERES

VILLAS BIANCA

ZAC DES LAUGIERS
83210 SOLLIES-PONT

NOTICE DESCRIPTIVE

(Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968)

VILLAS

Accession - 17 Maisons individuelles

Bâtiments RT 2012

SOMMAIRE

PREAMBULE

1.	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE	4
1.1	INFRASTRUCTURE	4
1.2	MURS ET OSSATURE	4
1.3	PLANCHERS	5
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	5
1.5	ESCALIERS	5
1.6	CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION	5
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	6
1.8	TOITURES	6
2.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS	7
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	7
2.2	MENUISERIES EXTÉRIEURES	7
2.3	FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE.....	8
2.4	MENUISERIES INTÉRIEURES.....	8
2.5	SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	8
2.6	PEINTURES, PAPIERS, TENTURES	9
2.7	ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS.....	10
3.	ANNEXES PRIVATIVES	14
3.1	CAVES, CELLIERS, GRENIERS	14
3.2	GARAGES	14
3.3	PARKINGS EXTÉRIEURS.....	15
3.4	JARDINS PRIVATIFS	15
4.	PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE	16
5.	ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE	17
5.1	BOITES AUX LETTRES.....	17
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	17
5.3	TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	17
5.4	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES.....	17
5.5	VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX	18
5.6	ALIMENTATION EN EAU	18
5.7	ALIMENTATION EN GAZ	18
5.8	ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ.....	18
6.	PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS	19

PREAMBULE

La présente notice décrit les travaux spécifiques qui seront réalisés dans le cadre de la construction du programme « Villas Bianca » à Solliès-Pont au sein de la ZAC des Laugiers.

Le programme se compose au total de 17 villas répartis sur 3 tènements fonciers.

Seront admises, de plein droit, toutes modifications de structure et d'agencement intérieur, ayant pour objet de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'ensemble et qui seraient apportées par le constructeur en accord avec le maître d'œuvre, en cours de travaux.

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art et les normes en vigueur. Les conséquences des phénomènes naturels qui peuvent se produire, par suite de retrait de matériaux, tassements, fluages, dilatation, microfissuration ... etc. et qui accompagnent généralement les constructions après terminaison des travaux, ne pourront en aucun cas être considérées comme vices cachés ou apparents.

Si lors de l'exécution des difficultés d'approvisionnement ou de mise en œuvre, des changements d'entreprises ou de fournitures et d'une manière générale, des circonstances imprévues devaient entraîner certaines modifications aux prestations prévues au présent devis descriptif, les matériaux et équipements fournis seraient d'une qualité équivalente à ceux prévus.

Il est précisé que les marques et produits ne sont donnés qu'à titre indicatif et comparatif, la présente notice descriptive ayant été établie avant leur mise en œuvre.

Le maître de l'ouvrage peut y apporter toute modification en cas de force majeure (règlement administratif contraignant, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des livraisons ou d'impératifs techniques le mettant dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition) ou en cas d'apparition d'un matériel ou produit nouveau en cours de réalisation des travaux.

Dans cette hypothèse, les matériaux ou produits retenus seront de qualité au moins équivalente.

Ce programme s'inscrit dans le respect de la RT 2012.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

Fouilles en rigole pour fondations ou excavation pour plots béton (selon préconisation du bureau d'études sol) exécutées par tous moyens mécaniques ou manuels, avec évacuation des terres excédentaires après utilisation selon besoin sur site.

1.1.2 FONDATIONS

Semelles filantes en béton armé ou toute autre solution, selon nature du sol et avis du bureau d'étude de sol et du bureau de contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DE SOUS-SOL

1.2.1.1 Murs périphériques

Sans objet.

1.2.1.2 Murs de refends

Sans objet.

1.2.2 MURS DE FAÇADES (AUX DIVERS NIVEAUX)

- Partie courante : briques ou blocs béton creux isolants ou parpaings d'agglomérés selon BET structure et BET thermique.
- Allèges : idem.
- Trumeaux : idem.
- Encadrement des baies : idem.

Revêtement extérieur par enduit hydraulique monocouche, couleur ton pierre.

Doublages isolants intérieurs (épaisseurs suivant étude thermique RT2012 réglementaire).

1.2.3 MURS PIGNONS

- Briques ou blocs béton creux isolants ou parpaings d'agglomérés selon BET structure et BET thermique.

1.2.4 MURS MITOYENS

Sans objet.

1.2.5 MURS EXTÉRIEURS

Murets techniques : en parpaings d'agglomérés revêtus d'un enduit hydraulique monocouche, couleur ton pierre.

1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTÉRIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Sans objet.

1.2.7 MURS OU CLOISONS SÉPARATIFS

Sans objet.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHERS SUR ÉTAGE COURANT

Dalles pleines en béton armé ou plancher poutrelles et hourdies agglomérés béton ou polystyrène, avec dalle de compression en béton armé, épaisseur selon étude du BET structure.

Finition des sous faces : faux plafonds en BA 13 ou dalles pleines avec enduit de lissage, destinés à recevoir une peinture lisse de finition.

Hauteur sous plafond par rapport au niveau de carrelage fini : 2.50 m environ (possibilité soffite ou faux-plafonds liés à des contraintes techniques pouvant réduire ponctuellement la hauteur).

1.3.2 PLANCHERS SOUS TERRASSE

Sans objet.

1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTRÉES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFÉS

Sans objet.

1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON-CHAUFFÉS OU OUVERTS

Sans objet.

1.3.5 PLANCHERS HAUT DERNIER NIVEAU

Sans objet.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIÈCES PRINCIPALES

Au rez-de-chaussée : Cloisons sèches de type PLACOPAN (ou similaires), épaisseur 50 mm.

A l'étage : Cloisons de type PLACOSTIL (ou similaires), épaisseur 72mm y compris laine de verre.

1.4.2 ENTRE PIÈCES PRINCIPALES ET PIÈCES DE SERVICE

Idem, traitement hydrofuge dans les pièces humides (salles d'eau et salles de bain)

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS

Réalisés en béton armé, revêtu d'un carrelage.

1.5.2 ESCALIERS DE SECOURS

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMÉE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Sans objet.

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Sans objet.

1.6.3 CONDUITS D'AIR FRAIS ET DE DESENFUMAGE

Sans objet.

1.6.4 CONDUITS DE FUMÉE DE CHAUFFERIE

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

En aluminium laqué blanc sur toitures des garages. Drain périphérique enterré autour des volumes habitables des villas. Toutes les eaux pluviales captées seront redirigées vers le bassin de rétention de la ZAC des Laugier, prévu à cet effet.

1.7.2 CHUTES D'EAUX USÉES

En PVC dans gaines techniques.

1.7.3 CANALISATIONS EN VIDE SANITAIRE

En PVC.

1.7.4 BRANCHEMENTS AUX ÉGOUTS

En PVC, conforme aux prescriptions du concessionnaire.

1.8 TOITURES

1.8.1 CHARPENTE

Composée de fermettes en sapin, assemblées par connecteurs acier avec tout contreventement ou entretoise nécessaires selon plan.

1.8.2 COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Couverture en tuiles terre cuite aspect vieillie avec corniche en béton préfabriquée ou coulée sur place.

1.8.3 ÉTANCHÉITÉ ET ACCESSOIRES

Sans objet

1.8.4 VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Ventilation des chutes EU/EV en toiture par tuile à douille.

Extraction des sorties VMC part tuile à douille.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES

Grès émaillé 45cm x 45cm ou équivalent, plinthes assorties en pose droite scellée sur résilient acoustique selon gamme proposée par le promoteur.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICE

Idem 2.1.1

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTRÉES ET DÉGAGEMENTS

Idem 2.1.1

2.1.4 SOLS DES BALCONS, LOGGIAS

Sans objet.

2.1.5 SOLS DES TERRASSES EXTERIEURS

En dalles sur plots en grès céram 60 cm x 60 cm, posées sur structure bois et massif béton.

2.1.6 REVETEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE

Salle de bain et salles d'eau :

Faïences en grès émaillé 25cm x 40cm ou 25cm x 50cm ou 30cm x 60 cm, au-dessus des baignoires et douches y compris le tablier de baignoire, toute hauteur. Selon gamme proposée par le promoteur.

Cuisine : sans objet

WC : sans objet.

2.1.7 REVETEMENTS MURAUX DANS AUTRES PIÈCES

Sans objet

2.2 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.2.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

Selon plans :

Menuiseries en aluminium RAL 7016 pour les baies vitrées coulissantes du séjour au rez de chaussé.

Les autres menuiseries, seront en PVC RAL 7016.

Double vitrage isolant, nature et épaisseur de la lame d'air et des vitrages suivant étude thermique RT 2012 réglementaire et étude acoustique.

2.2.2 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES DE SERVICES

Idem 2.3.1

2.3 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.3.1 PIÈCES PRINCIPALES

Suivant plans :

- pour les châssis des fenêtres : volets coulissants faussement persiennés en bois exotique.
- Pour la baie principale du séjour, volets coulissants persiennés en en bois exotique.

2.3.2 PIÈCES DE SERVICE

Sans objet.

2.4 MENUISERIES INTÉRIEURES

2.4.1 HUISSERIES ET BÂTIS

Huisseries bois.

2.4.2 PORTES INTÉRIEURES

Portes isoplanes à âmes alvéolaires. Bec de cane à condamnation pour les WC et salles de bain.

Quincaillerie : Béquilles doubles traversantes avec plaque de propreté en aluminium anodisé ou brossé.

2.4.3 PORTES PALIÈRES

Huisserie métallique et bloc porte métallique en RAL 7016.

Porte d'entrée métallique âme pleine avec encadrement décoratif sur la face extérieure et finition peinture, équipée d'une serrure de sûreté 3 points, ergots anti-dégondage, d'un microviseur et d'un seuil à la suisse en partie basse. Butée de porte et joint d'étanchéité périphérique.

2.4.4 PORTES DE PLACARDS

Portes coulissantes toute hauteur en mélaminé blanc sans bâti, selon plan, placards non aménagés.

2.4.5 PORTES DES LOCAUX DE RANGEMENT

Sans objet.

2.4.6 MOULURES ET HABILLAGES

Sans objet.

2.4.7 ESCALIERS

Sans objet.

2.5 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.5.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Garde – corps en acier ou en aluminium, localisation selon plans et façades.

2.5.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet.

2.5.3 OUVRAGES DIVERS

Sans objet.

2.6 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

2.6.1 PEINTURES EXTÉRIEURES ET VERNIS

2.6.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.6.1.2 Sur fermetures et protections

Vernis incolore sur volet en bois exotique.

2.6.1.3 Sur serrurerie

RAL 7016 sur garde-corps.

2.6.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

Sans objet.

2.6.2 PEINTURES INTÉRIEURES

2.6.2.1 Sur huisseries métalliques

Sans objet

2.6.2.2 Sur huisseries bois

Huisserie peinte en usine, coloris blanc.

2.6.2.3 Sur portes intérieures

Portes bois peintes en usine, coloris blanc.

2.6.2.4 Sur murs

Sans objet

2.6.2.5 Sur plafonds

Sans objet

2.6.2.6 Sur les canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Sans objet.

2.6.3 PAPIERS PEINTS

2.6.3.1 Sur murs

Sans objet.

2.6.3.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.6.4 TENTURES (TISSUS, TOILES PLASTIFIÉES, ETC.)

2.6.4.1 Surs murs

Sans objet.

2.6.4.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.7 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.7.1 ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS

Nota Bene : Les éviers, plaques, frigo etc figurants sur les plans de ventes, ne sont pas prévus et indiquent le positionnement des arrivées et évacuations d'eau.

Évacuation de l'évier en PVC en attente. Pose d'un siphon double pour raccordement de vidange de lave-linge et/ou lave-vaisselle (selon emplacement des équipements). Fourniture et pose du meuble évier non-compris.

Alimentation eau chaude et eau froide avec un té muni d'un robinet sur l'eau froide pour raccordement ultérieur des machines à laver.

Pas d'alimentation en gaz.

2.7.1.1 Appareils et mobilier

Sans objet.

2.7.1.2 Évacuation des déchets

Sans objet.

2.7.1.3 Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.7.2 ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.7.2.1 Distribution d'eau froide intérieure et extérieure

Par tube de cuivre ou PER ou multicouche alimentant les appareils sanitaires. En encastré ou en apparent selon localisation.

Compteur en limite de lot dans muret technique.

Distribution d'eau chaude.

2.7.2.2 Distribution et production d'eau chaude individuelle

Par tube de cuivre ou PER ou multicouche alimentant les appareils sanitaires, production d'eau chaude sanitaire par chauffe-eau thermodynamiques individuels.

2.7.2.3 Évacuations

Canalisations PVC.

2.7.2.4 Distribution du gaz

Sans objet.

2.7.2.5 Branchements en attente

- Machine à laver le linge : une attente alimentation avec robinet d'arrêt, positionnement selon plans.
- Machine à laver la vaisselle : une attente alimentation avec robinet d'arrêt, positionnement selon plans.

2.7.2.6 Appareils sanitaires

Bac à douche en céramique 90cm x 90cm, localisation selon plan.

Paroi de douche fixe de 0,70 m verre transparent

Lave-mains eau froide dans WC du rez-de-chaussée, localisation selon plan.

WC suspendus en céramique avec réservoir attenant, mécanisme silencieux, économiseur 3/6l et abattant double.

Deux robinets eau froide pour l'installation future d'un lave-linge et d'un lave-vaisselle et deux évacuations avec vidange, localisation selon plan.

Tous les sanitaires sont de couleur blanche.

2.7.2.7 Robinetterie

Robinetteries de type mitigeur thermostatique à disque céramique.

Douche : murale avec barre de douche pour flexible et douchette, mitigeur thermostatique ou mitigeur mécanique de type C3 ou H3.

2.7.2.8 Accessoires divers

Sans objet.

2.7.3 EQUIPMENTS DES SALLES DE BAIN ET/OU SALLE D'EAU

Meuble vasque mélaminé blanc ou de couleur avec plan vasque intégré avec miroir et bandeau lumineux.

Robinetteries de type mitigeur thermostatique à disque céramique.

2.7.4 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

2.7.4.1 Type d'installation

Installation encastrée conforme aux prescriptions de la norme en vigueur NFC15-100. L'électricité a pour origine le tableau équipé d'un disjoncteur différentiel réglable suivant la puissance nécessaire. Répartition du courant par circuits en fils de cuivre de section conforme à la réglementation EDF. Protection sur chaque circuit par disjoncteurs divisionnaires. Liaison équipotentielle dans la salle de bains et salles d'eau.

2.7.4.2 Puissance à desservir

Villa T4 : 9 KVA

2.7.4.3 Équipement de chaque pièce

Appareillage blanc type NILEO blanc (Legrand) ou équivalent.

Les appareillages et leur nombre seront positionnés conformément aux plans de vente et seront conformes à la norme NFC15-100 à la date du dépôt de permis de construire.

▪ ENTREE

- 1 sonnerie ronfleuse dans le tableau abonné actionnée depuis le portillon extérieur.
- 1 prise 16A + T.
- 1 point lumineux en plafond ou en applique commandé par va-et-vient.

▪ CUISINE

- 2 points lumineux en plafond commandé par un double allumage.
- 1 point lumineux en applique commandé par simple allumage.
- 4 prises 16 A + T, à hauteur du plan de travail.
- 3 prises de courant spécialisées 20 A + T (ou 2 lorsque le lave-linge est dans le cellier)
- 2 prises 16 A + T, dont une se trouvant à proximité immédiate de l'interrupteur du plafonnier.
- 1 boîtier de connexion 32 A + T réservé aux plaques de cuisson
- 1 prise 20 A + T réservée au four
- 1 alimentation pour la hotte (hauteur 1,80cm au-dessus de la prise 32 A + T, ou point lumineux en applique.
- 1 prise téléphone RJ45

- *SEJOUR*
 - 5 prises 16 A + T minimum (1 prises 16 A + T supplémentaire par tranche de 4 m² au-delà de 20m²), dont une se trouvant à proximité immédiate de l'interrupteur.
 - 1 point d'éclairage en plafond commandé par va-et-vient.
 - 1 prise TV FM SAT
 - 1 prise téléphone type RJ45 à côté de la prise TV

- *ESCALIER*
 - 1 point lumineux en plafond commandé par va-et-vient.

- *DEGAGEMENT ÉTAGE*
 - 1 point lumineux en plafond commandé par va-et-vient.
 - 1 prises 16 A + T

- *CHAMBRE PRINCIPALE*
 - 4 prises 16 A + T dont une à hauteur de l'interrupteur situé à l'entrée de la pièce. Pas de prise courant commandée.
 - 1 point lumineux en plafond commandé par va-et-vient.
 - 1 prise TV FM
 - 1 prise téléphone RJ45 à côté de la prise TV

- *AUTRES CHAMBRES*
 - 4 prises 16 A + T. Pas de prise courant commandée.
 - 1 point lumineux en plafond commandé par va-et-vient.
 - 1 prise téléphone RJ45.

- *SALLE DE BAIN*
 - 1 point lumineux en plafond, commandé par simple allumage.
 - 1 sortie de fils pour le bandeau d'éclairage en applique, commandé par simple allumage.
 - 2 prises 16 A + T dont une à hauteur de l'interrupteur situé à l'entrée de la pièce.
 - 1 liaison équipotentielle.
 - 1 alimentation électrique pour sèche-serviette.

- *WC (indépendant)*
 - 1 point lumineux en plafond, commandé par simple allumage.
 - 1 Prise de courant étanche 16 A. + T à hauteur de l'interrupteur.

- *PORCHE*
 - 1 point lumineux en façade commandé par simple allumage ou "radar"

- *TERRASSE*

- 1 Prise de courant étanche encastrée 16 A. + T.
- 1 point lumineux en applique avec hublot commandé par simple allumage depuis l'intérieur.

2.7.5 CHAUFFAGE, CHEMINÉES, VENTILATIONS

2.7.5.1 Type d'installation

Chauffage électrique individuel assuré par panneaux rayonnants dans les séjours, cuisines et chambres, sèche-serviettes électriques dans les salles de bain – puissance selon étude thermique

2.7.5.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -5°C en extérieur

Suivant réglementation thermique

2.7.5.3 Autres appareils d'émission de chaleur

1 Sèche serviette électrique modèle ATOLL marque ACOVA (ou équivalent).

2.7.5.4 Conduits de fumée

La position d'un futur conduit de cheminée est prévu sur les plans.

La souche en toiture et la gaine (boisseaux 30cm x 30cm intérieur) sera fournie. La gaine sera en attente au droit de la trémie du plancher haut Rdc et cheminera jusque sous les tuiles, pour se raccorder à la souche en toiture. Y compris chevêtre et abergement plomb pour la souche

L'appareil d'émission de chaleur (cheminée, poêle à bois...) ainsi que le conduit sera à la charge du client.

2.7.5.5 Conduits et prises de ventilation

VMC avec groupe ventilateur, situé dans les faux-plafonds des combles, pour extraction de l'air vicié en cuisine, salle de bains, WC avec bouches d'extractions raccordées. Dimensionnement et caractéristiques selon RT 2012.

2.7.5.6 Conduits et prises d'air frais

Grilles d'entrées d'air sur les menuiseries dans les pièces sèches selon RT 2012.

2.7.6 ÉQUIPEMENT INTÉRIEUR DES PLACARDS ET PIÈCES DE RANGEMENT

2.7.6.1 Placards :

Sans objet.

2.7.7 ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

2.7.7.1 TV + Satellite

1 prise TV dans le séjour.

1 prise TV dans chambre principale

Raccordement par antenne individuelle hertzienne (TNT)

2.7.7.2 Fibre optique et téléphone

1 prise téléphone type RJ45 dans le séjour, les chambres, et dans la cuisine.

2.7.8 AUTRES ÉQUIPEMENTS

Sans objet

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 MURS OU CLOISONS

Sans objet.

3.1.2 PLAFONDS

Sans objet.

3.1.3 SOL

Sans objet.

3.1.4 PORTES D'ACCÈS

Sans objet.

3.1.5 VENTILATION NATURELLE

Sans objet.

3.1.6 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Sans objet.

3.2 GARAGES

3.2.1 MURS OU CLOISONS

Murs périphériques en parpaings agglomérés ou briques.

3.2.2 PLAFONDS

Dalle béton brute ou plancher poutrelles et hourdies béton.

3.2.3 SOLS

Sol béton brut.

3.2.4 PORTE D'ACCÈS AU SOUS-SOL

Sans objet.

3.2.5 PORTES DE GARAGE

Porte basculante en acier.

3.2.6 VENTILATION MECANIQUE

Sans objet.

3.2.7 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

1 point lumineux en plafond, commandé par simple allumage

1 prise de courant 16 A + T.

3.3 PARKINGS EXTÉRIEURS

3.3.1 SOL

Revêtement au sol en enrobé ocre.

3.3.2 DÉLIMITATION AU SOL

Sans objet.

3.3.3 SYSTÈME DE REPÉRAGE

Sans objet.

3.3.4 SYSTÈME CONDAMNANT L'ACCÈS

Sans Objet

3.4 JARDINS PRIVATIFS

Un robinet de puisage sur la façade extérieure.

Clôtures en ganivelles châtaignier. Portillon sur voie en acier ou aluminium RAL 7016.

Nombre d'arbres de haute tige selon plan (emplacement à définir).

Haies séparatives, positions selon plan.

Terre régalée prêt à être plantée / semée (gazon non fourni).

4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE

Sans objet.

5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 BOITES AUX LETTRES

Boite aux lettres une face, agréée. Emplacement sur muret technique en limite de propriété.

Sans objet

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 ÉQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

5.2.1.1 Production de chaleur

Sans objet

5.2.1.2 Régulation automatique

Sans objet

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans objet

5.2.1.4 Accessoires divers

Sans objet

5.2.1.5 Colonnes montantes

Sans objet

5.2.2 SERVICES D'EAU CHAUDE

5.2.2.1 Production d'eau chaude commune

Sans objet

5.2.2.2 Pompes et brûleurs

Sans objet

5.2.2.3 Comptage général

Sans objet

5.2.2.4 Colonnes montantes Eau Chaude Sanitaire

Sans objet.

5.3 TÉLÉCOMMUNICATIONS

5.3.1 TÉLÉPHONE ET FIBRE OPTIQUE

Sans objet.

5.3.2 ANTENNES TV ET RADIO

Une antenne individuelle.

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet.

5.5 VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX

Sans objet.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTAGE INDIVIDUEL

Dans niches ou regards de comptage en limite de propriété.

5.6.2 SURPRESSEURS, RÉDUCTEURS ET RÉGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU

Sans objet

5.6.3 COLONNES MONTANTES

Sans objet

5.6.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

- Eaux usées : Raccordement sur réseau public.
- Eaux pluviales : Raccordement du drain périphérique et des eaux de pluies du garage au bassin de la ZAC des Laugiers.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 COLONNES MONTANTES

Sans objet.

5.7.2 BRANCHEMENT ET COMPTAGES PARTICULIERS

Sans objet.

5.7.3 COMPTAGES DE SERVICES GÉNÉRAUX

Sans objet

5.8 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Depuis le réseau public existant.

5.8.1 COMPTAGES DES SERVICES GÉNÉRAUX

Sans objet

5.8.2 COLONNES MONTANTES

Sans objet.

5.8.3 BRANCHEMENT ET COMPTAGES PARTICULIERS

Alimentation du logement jusqu'au compteur situé dans le tableau.

Comptage électronique dans les tableaux électriques avec téléreport pour la relève des informations par EDF ou autre fournisseur.

Il appartient à chaque propriétaire d'effectuer les démarches vis à vis du fournisseur d'énergie pour l'alimentation définitive de son habitation.

6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

Sans objet.